



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 26 janvier 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Alain Marcq, Adrien Tourrettes, Raphaël Moll.

Absents excusés : Benoît Martinaud, Mickaël Fortunato, Gaël André.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U12/U13 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U15 : Mickaël Fortunato – 06.72.89.92.67

U17 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

Infos générales

Le District a décidé les mesures suivantes, immédiatement applicables :

Application du seul protocole fédéral avec 4 cas positifs sur 7 jours glissants pour le Foot à 11.

A partir de 3 cas positifs sur 7 jours glissants pour le foot à 8.

A partir de 2 cas positifs sur 7 jours glissants pour le foot à 5.

Abandon du deuxième critère (transmission à l'ARS d'une liste de cas contacts).

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Possibilité d'étirer les calendriers jusqu'à la dernière journée de juin pour l'ensemble des poules.

Possibilité pour la Commission Départementale des Compétitions compétente d'imposer des rencontres en semaine si besoin.

Le refus du club de jouer aux dates proposées par l'instance pourra entraîner la perte du match par forfait, dès lors qu'aucune date ne sera plus disponible au calendrier pour pouvoir le jouer.

U6/U7

Le plateau C du 29/01 organisé par Nérac se jouera à 14h.
Sont concernés : Nérac, Confluent/USPF, Roquefort, Casteljaloux.

Le plateau D du 29/01 prévu à Dausse se jouera à Bias.
Sont concernés : FCVL, Bias et Fumel. Dausse sera absent.

Plateau G du 29/01 à Marmande : absence de Sainte-Bazeille

U8/U9

Rappel :

Prochain plateau le 05/02.

U10/U11

Le plateau n°5 du 29/01 prévu à Confluent se jouera à Nérac à 10h30 après accord entre les 2 clubs.

Plateau n°15 du 29/01 à Gontaud : absence de Sainte-Bazeille

U12/U13

Information importante concernant les matchs en retard :

En raison du grand nombre de matchs en retard en PH et District, la Commission autorise les clubs à jouer des matchs en retard durant la 1^{ère} semaine de vacances scolaires (du 14 au 20 février) à condition que les clubs soient d'accord entre eux. Il est possible de jouer plusieurs matchs dans la semaine si un délai de 48h entre chaque match est respecté. Il est impératif de prévenir par mail le District pour chaque rencontre qui sera fixée. La Commission n'imposera aucun match aux clubs sur cette semaine-là. Les classements seront arrêtés au dimanche 20 février minuit. Les poules de la 2^{nde} phase, qui débutera le samedi 5/03 pour toutes les équipes, seront communiquées dès la semaine suivante.

Modifications déroulement 2^{nde} phase :

Suite à l'ajout des équipes de Val de Guyenne 2 et Sainte-Bazeille 1, ce qui porte le total d'équipes engagées en U13 2^{ème} phase à 49, la Commission décide de passer le nombre d'équipes en Honneur 2^{ème} phase de 8 à 9 équipes. La 2^{nde} phase de championnat se composera donc de :

- 1 poule Honneur à 9 équipes
- 2 poules Promotion Honneur à 8 équipes chacune (soit 16 équipes)
- 3 poules District à 8 équipes chacune (soit 24 équipes)

En conséquence, seront promus à l'issue de la 1^{ère} phase :

- de PH en Honneur : les 2 premiers de chaque poule ainsi que le meilleur 3^{ème} des 2 poules (soit 5 équipes)
- de District en PH : les 2 premiers de chaque poule ainsi que le meilleur 3^{ème} des 4 poules (soit 9 équipes)

Aucun changement au niveau des descentes :

- de Honneur vers PH : aucune descente
- de PH vers District : le dernier de chaque poule (soit 2 équipes)

Il n'est désormais plus possible d'ajouter d'équipes dans cette catégorie pour cette saison.

U13 Honneur :

Les clubs de Marmande et du BAFC sont qualifiés pour le Critérium Régional U13.

Festival U13, 1^{er} tour du 29/01/2022 :

Suite au changement de formule pour cette saison, merci aux clubs de bien prendre en compte le règlement qui vous a été envoyé par le District par mail la semaine dernière.

Le groupe D organisé par le FCPA se jouera à Foulayronnes (sont concernés : FCPA, OS Agenais, Astaffort, Agen RC).

Feuille de match manquante à faire parvenir rapidement au District :

U13 Honneur :
FCPA 1 / BAFC 1

Reprogrammation matchs en retard

U13 Honneur :

Le match n° 23902314 du 22/01 Confluent 1 / Casseneuil 1 est reporté au samedi 5 février à 13h30 à Aiguillon après accord entre les 2 clubs.

U13 PH poule A :

Le match n° 23902433 du 12/02 FC Marmande 3 / BAFC 2 est avancé au mercredi 9 février à 15h après accord entre les 2 clubs.

Le match n° 23902451 du 15/01 Castillonès / FC Marmande 3 est reporté au samedi 12 février à 13h30.

U13 District poule A :

Le match n° 23902552 du 04/12 Saint-Pardoux 1 / Caumont-Fourques 2 se jouera le samedi 19 février à 14h après accord entre les 2 clubs.

U13 District poule C :

Le match n° 23902735 du 11/12 Fumel / FCPA 3 se jouera le mercredi 2 février à 16h après accord entre les 2 clubs.

Le match n° 23902745 du 15/01 Laroque-Maurin / Laugnac se jouera le mercredi 2 février à 18h30 après accord entre les 2 clubs.

U13 District poule D :

Le match n° 23902846 du 27/11 Agen RC / FCPA 4 se jouera le mercredi 2 février à 17h après accord entre les 2 clubs.

U15

U15 2^{ème} phase :

Début des championnats Honneur 2^{ème} phase et District 2^{ème} phase le 05/02/2022.

Les calendriers seront communiqués dès le début de la semaine prochaine.

U15 Honneur 1^{ère} phase :

Le match n° 23903577 du 11/12 Casseneuil 1 / FCPA 1 est reporté au samedi 29 janvier à 15h après accord entre les 2 clubs.

U15 District poule A :

Match n° 23904209 du 08/01 BAFC 4 / Rives d'Olt 2 : la Commission fixe le match au mercredi 2 février à 17h. Si le match n'est pas joué à cette date, il sera annulé.

U17

U17 2^{ème} phase :

Début des championnats Interdistrict et Honneur District 2^{ème} phase le 29/01/2022. Les calendriers sont publiés sur le site du District.

Le match n° 24346048 Gontaud / Marcellus-Bazeille du 29/01 est reporté au samedi 12 février en raison d'un nombre de cas de Covid supérieur à 4 à Gontaud.

Classement Final d'accession à l'interdistrict au 26/01/2022 :

Les clubs de FCVL, Confluent/Albret et Mas/Caumont sont qualifiés pour le championnat Interdistrict.

P.	Club	Joués	Points	BP	BC	Forfait	GA
1	FCVL	7	21	24	7	0	17
2	Confluent-Albret 47	7	15	22	14	0	8
3	Mas/Caumont	7	10	16	11	0	5
4	F CPA 2	7	10	10	11	0	-1
5	Gontaud	7	8	17	12	1	5
6	Boé-Agen FC 3	6	6	13	23	0	-10
7	Rives d'Olt 2	7	4	14	27	0	-13
8	Passage FC	6	3	6	17	0	-11

Le Président
A. MARCQ